

Séance du conseil Municipal du 29 avril 2015

Compte-rendu sommaire

Renouvellement d'adhésion

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : cotisation annuelle de 53 €.
- Fondation du Patrimoine : cotisation annuelle de 100 €.
- Association des Villages et Promenades Botaniques : cotisation annuelle de 63 €.

Indemnité de gardiennage des églises communales

L'indemnité allouée à la Paroisse de Sainte-Jeanne Delanoue est maintenue à 119,55 euros.

Subventions aux organismes privés pour l'année 2015

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2014 les subventions suivantes :

A.D.M.R. de Gennes	210 €
Association Familiale Rurale des Ulmes et Environs	287 €
Association Sportive et Culturelle de Verrie/Rou-Marson	800 €
Habitat Solidarité	300 €
Club Détente et Loisirs	200 €
Association Patrimoine Environnement Botanique	150 €
Comité d'organisation du Festival de Musique de Rou-Marson	1 000 €
Anciens Combattants d'Afrique du Nord - Section Rou-Marson	250 €
Comité Départemental Ligue contre le Cancer	150 €
Comité des Fêtes de Rou-Marson	1 000 €
Association sportive section Tennis	300 €
Association Civile des droits de Chasse	600 €
Croix Rouge française	350 €
Fondation de France	350 €

Convention de mise à disposition des services du Grand Saumurois pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

La commune de Rou-Marson a confié depuis de nombreuses années l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Cependant, la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) met fin à disposition des services de l'Etat au 30 juin 2015.

La commune pouvant disposer des services du Syndicat Mixte du Grand Saumurois pour l'étude technique des demandes de permis, de certificats d'urbanisme ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services, une convention formalisant le rôle de chacune des deux parties va être signée.

Sa durée est indéterminée et s'appliquera à partir du 1^{er} juillet 2015.

Les modalités financières s'établissent comme suit :

- Un droit d'entrée annuel au service de 0,50 € par habitant
- Une variation financière calculée en fonction du nombre de dossiers instruits.

Création de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre de la promotion interne, il est décidé la création de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2015, et la suppression, en parallèle, de 2 postes d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Maintenance du parc informatique de l'Ecole et remise en état des ordinateurs

La maintenance du parc informatique de l'Ecole est confiée à la société JLB Formatic de Doué-La-Fontaine, pour un montant annuel de 420 € TTC, et la remise en état des ordinateurs à la même société pour un montant de 427,20 € TTC.

Acquisition d'un vidéoprojecteur

L'acquisition d'un vidéoprojecteur se fera auprès de l'UGAP pour un prix de 1 078,80 € TTC.

Projet de réhabilitation d'un bâti communal en restaurant scolaire

Convention avec le C.A.U.E.

La commune a en projet la réhabilitation d'un bâtiment communal en restaurant scolaire.

Ce projet nécessite d'être assisté par un bureau d'études. Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine et Loire) peut offrir aux collectivités un outil professionnel de qualité, au vu de sa mission « Accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage ».

Une convention, prévoyant la mise en œuvre de moyens communs susceptibles d'aider la commune à mieux définir et réaliser ses objectifs, va être signée.

Le coût prévisionnel de cette mission a été estimé à 4 100 € et une contribution de 3 000 € est demandée à la commune.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 4 mai 2015
Le Maire

Rodolphe MIRANDE